

Nom commercial: Chlorocresolum

Numéro de la matière: 062700

Version: 9 / CH

Date de révision: 28.01.2025

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 28.01.25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Chlorocresolum

N° d'article 06270000

Identification de substance / produit

UFI NCY4-C0Q8-J00N-E04Q

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Production de produits pharmaceutique, industrie

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Skin Corr. 1C H314

Eye Dam. 1 H318

Skin Sens. 1 H317

STOT SE 3 H335

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 3 H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Nom commercial: Chlorocresolum

Numéro de la matière: 062700

Version: 9 / CH

Date de révision: 28.01.2025

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 28.01.25

Danger

Mentions de danger ***

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence ***

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient chlorocrésol

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****chlorocrésol**

No. CAS	59-50-7
No. EINECS	200-431-6
Concentration	>= 91 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1C	H314
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H335
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 3	H412

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

	Aquatic Acute 1	M = 1	
ATE	orale	1'830	mg/kg

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

Nom commercial: Chlorocresolum

Numéro de la matière: 062700

Version: 9 / CH

Date de révision: 28.01.2025

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 28.01.25

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Dans le cas de pertes de connaissance ou engourdissement maintenir la personne contaminée par le produit en position latérale de sécurité. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau pulvérisée, Mousse stable aux alcools, Produit d'extinction à sec, Dioxyde de carbone

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Acide chlorhydrique (HCl); Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection. écartez personnes sans défense. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter la formation de poussières. Eviter d'inhaler les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout, informer immédiatement les autorités compétentes. Rabattre la poussière par pulvérisation d'eau. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Retenir les eaux de lavage souillées et les traiter avant rejet.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Conservé le récipient bien fermé. Eviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les poussières.

Nom commercial: Chlorocresolum

Numéro de la matière: 062700

Version: 9 / CH

Date de révision: 28.01.2025

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 28.01.25

Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Pour la protection individuelle, voir Section 8. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Les personnes qui ont des antécédents d'asthme, allergies; des difficultés respiratoires chroniques ou périodes ne doivent en aucun cas mettre en œuvre ces préparations.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Eviter la formation de poussières. Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Pa de réquisitions spéciales.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas nécessaire.

Classes de stockage

Classe de stockage (Suisse)	8	Des matières caustiques
Classe de stockage d'après TRGS 510	8B	Matières dangereuses non combustibles corrosives

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Protéger de l'action de la lumière. Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou à leurs mandataires.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

chlorocrésol

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	5.86	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	5	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1.04	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	

Nom commercial: Chlorocresolum

Numéro de la matière: 062700

Version: 9 / CH

Date de révision: 28.01.2025

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 28.01.25

Concentration	2.5	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0.6	mg/kg/d

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

chlorocrésol

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0.015	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0.002	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	0.009	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0.347	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0.035	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	0.57	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	1	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Regardez Section 7; Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Protéger la peau en appliquant une pommade. Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Éviter le contact avec les yeux.

Protection respiratoire - Note

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas d'apparition de poussières/ fumées/ brouillards.
Filtre à particules P2

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated

Nom commercial: Chlorocresolum

Numéro de la matière: 062700

Version: 9 / CH

Date de révision: 28.01.2025

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 28.01.25

location.

Matériau approprié	Polychloroprène
Temps de pénétration	< 60 min
Matériau approprié	PVC
Temps de pénétration	< 60 min

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière	solide
Couleur	blanc
Odeur	caractéristique
État de la matière	pastilles

Point de fusion

Valeur	64.2	°C
méthode	OECD 102	

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur	242	°C
Pression	1013	hPa
méthode	OECD 103	

inflammabilité

non déterminé

Point d'éclair

Valeur	°C
Remarque	Non applicable

Température d'inflammabilité

Valeur	> 420	°C
--------	-------	----

température de décomposition

Valeur	>= 95	°C
--------	-------	----

valeur pH

Valeur	env. 6
Concentration/H ₂ O	1 %
température	30 °C

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

log Pow	2.73
température	25 °C
méthode	OCDE 107

Pression de vapeur

Valeur	0.0775	Pa
température	20	°C
méthode	OCDE 104	
Valeur	0.144	Pa
température	25	°C
méthode	OCDE 104	
Valeur	3.8	Pa

Nom commercial: Chlorocresolum

Numéro de la matière: 062700

Version: 9 / CH

Date de révision: 28.01.2025

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 28.01.25

température	50	°C
méthode	OCDE 104	

Densité et/ou densité relative

Valeur	1.335	kg/l
température	20	°C
méthode	Règlement (CE) 440/2008, Annexe, A.3	

9.2. Autres informations**Hydrosolubilité**

Valeur	3.6	g/l
méthode	Règlement (CE) 440/2008, Annexe, A.6	

température d'auto-inflammabilité

Remarque	Non applicable
----------	----------------

Masse volumique apparente

Valeur	570	à	670	kg/m ³
température	20	°C		

Autres données

Produit n'est pas dangereux à l'explosion.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit n'est pas explosible à l'état de livraison, mais le risque d'explosion des poussières survient en cas d'enrichissement de l'atmosphère en poussières fines.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la formation de poussières. Le produit n'est pas explosible à l'état de livraison, mais le risque d'explosion des poussières survient en cas d'enrichissement de l'atmosphère en poussières fines.

10.5. Matières incompatibles

Des agents d'oxydation forts, Incompatible avec les chlorures et anhydrides d'acides. Incompatible avec les bases. Corrode le cuivre et le laiton.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Chlorure d'hydrogène (HCl)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	1'830	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**chlorocrésol**

Espèces	rat	
DL50	1830	mg/kg
méthode	OCDE 401	

Nom commercial: Chlorocresolum

Numéro de la matière: 062700

Version: 9 / CH

Date de révision: 28.01.2025

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 28.01.25

Remarque L'ingestion provoque des brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**chlorocrésol**

Espèces	rat	
DL50	> 2000	mg/kg
méthode	OCDE 402	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**chlorocrésol**

Espèces	rat	
CL 50	> 2.871	mg/l
méthode	OCDE 403	

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**chlorocrésol**

Espèces	lapin	
méthode	OCDE 405	
Remarque	Risque de lésions oculaires graves.	

Sensibilisation (Composants)**chlorocrésol**

Espèces	cobaye	
méthode	OECD 406	
Remarque	May cause allergic skin reactions.	

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)**chlorocrésol**

Voie d'exposition	orale	
Espèces	rat (mâle)	
NOEL	103	mg/kg

chlorocrésol

Voie d'exposition	orale	
Espèces	rat (femelle)	
NOEL	134	mg/kg

chlorocrésol

Voie d'exposition	orale	
Espèces	rat (mâle)	
NOAEL	120	mg/kg
exposition répétée		
Durée d'exposition	90	d
méthode	OECD 408	
Remarque	subchronic toxicity	

chlorocrésol

Voie d'exposition	dermale	
Espèces	Rat (mâle / femelle)	
NOAEL	500	mg/kg
exposition répétée		
Durée d'exposition	90	d
méthode	OECD 411	
Remarque	subchronic toxicity	

Mutagénicité (Composants)**chlorocrésol**

évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.	
méthode	OECD 471	

Nom commercial: Chlorocresolum

Numéro de la matière: 062700

Version: 9 / CH

Date de révision: 28.01.2025

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 28.01.25

chlorocrésol

Espèces mammifère, espèce indéterminée
évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
méthode OECD 476

chlorocrésol

Voie d'exposition intraperitoneal
Espèces souris
évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.
méthode OECD 474

Toxicité reproductrice (Composants)**chlorocrésol**

évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité (Composants)**chlorocrésol**

évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**chlorocrésol****Exposition unique**

évaluation Peut irriter les voies respiratoires.

chlorocrésol**exposition répétée**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****chlorocrésol**

Espèces truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)
CL 50 0.92 mg/l
Durée d'exposition 96 h

chlorocrésol

Espèces truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)
NOEC 0.15 mg/l
Durée d'exposition 28 d
méthode OECD 215

Toxicité pour les daphnies (Composants)**chlorocrésol**

Espèces Daphnia magna
CL 50 3.9 mg/l
Durée d'exposition 48 h

chlorocrésol

Espèces Daphnia magna

Nom commercial: Chlorocresolum

Numéro de la matière: 062700

Version: 9 / CH

Date de révision: 28.01.2025

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 28.01.25

NOEC	0.32		mg/l
Durée d'exposition	21	d	
méthode	OECD 211		

chlorocrésol

Espèces	Daphnia magna		
CE50	2.29		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Toxicité pour les algues (Composants)**chlorocrésol**

Espèces	Scenedesmus subspicatus		
CE50	30.62		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
Source	LS-662-00 exK001392 SDS 20141024		

chlorocrésol

Espèces	Desmodesmus subspicatus		
NOEC	9.8		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		

Toxicité pour les bactéries (Composants)**chlorocrésol**

Espèces	boue activée		
CE50	60		mg/l
méthode	OECD 209		

chlorocrésol

Espèces	boue activée		
CE50	41.4		mg/l
Durée d'exposition	3	h	
méthode	OECD 209		

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

Valeur	>	90	%
Durée de l'essai		28	d
évaluation	Facilement biodégradable		

Biodégradabilité (Composants)**chlorocrésol**

Valeur		90	%
Durée de l'essai		28	d
évaluation	Bonne dégradabilité		
méthode	OECD 301C		

chlorocrésol

Valeur		85	%
Durée de l'essai		28	d
évaluation	Facilement biodégradable		
méthode	OECD 301D		

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

log Pow		2.73	
température		25	°C
méthode	OCDE 107		

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)

Nom commercial: Chlorocresolum

Numéro de la matière: 062700

Version: 9 / CH

Date de révision: 28.01.2025

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 28.01.25

chlorocrésol

log Pow	2.73	
température	25	°C
méthode	OCDE 107	

facteur de bioconcentration (BCF) (ingrédients)**chlorocrésol**

BCF 13

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

N'est disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Produit menace l'eau. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE	Ne pas éliminer avec le déchet domestique
---------------------	---

Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté sur une décharge agréée ou dans une installation d'incinération agréée.

Emballages contaminés

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

Nom commercial: Chlorocresolum







Numéro de la matière: 062700

Version: 9 / CH

Date de révision: 28.01.2025

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 28.01.25

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
Code de restrictions en tunnels	E		
14.1. Numéro ONU	3261	3261	3261
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	SOLIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.	CORROSIVE SOLID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S.	CORROSIVE SOLID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 kg		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin 	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 2
Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom commercial: Chlorocresolum

Numéro de la matière: 062700

Version: 9 / CH

remplace la version: 8 / CH

Date de révision: 28.01.2025

Date d'impression 28.01.25

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.